

Attention au démarchage à domicile

Les astuces des vendeurs à domicile

- Ils se font passer pour des releveurs de compteurs ou des employés des services publics municipaux.
- Dans tous les cas, des prix moins chers sont promis.
- Ils promettent que rien ne changera et que l'électricité et/ou le gaz naturel continueront à provenir des services publics municipaux.
- Tenter d'obtenir le(s) numéro(s) du compteur.

Nos conseils

- Ne laissez personne accéder à votre appartement ou à votre sous-sol!
- Ne signez jamais rien à la porte d'entrée!
- Ne laissez personne voir votre ancienne facture. Les informations qui y sont contenues sont suffisantes pour conclure un nouveau contrat sans votre consentement.
- Ne soyez pas intimidé!
- L'électricité et le gaz ne seront pas coupés même si vous ne signez pas.

Avez-vous déjà signé?

- La date à côté de la signature est déterminante pour une révocation, qui rend le contrat invalide!
- Un contrat signé à la porte d'entrée ou dans l'appartement peut être révoqué dans les 14 jours suivant sa conclusion. Nous vous soutiendrons bien entendu dans cette démarche.
- Vous n'êtes pas sûr? Contactez-nous simplement. Nous sommes heureux de vous aider.
- Nous ne faisons pas de vente à domicile – promis!

Informations complémentaires:

Téléphone: 05741 3460-80
Courriel: vertrieb@stadtwerke-luebbecke.de
www.stadtwerke-luebbecke.de